

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sur restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 AOUT

Apaisement et conciliation

M. Carnot dans ses voyages, M. Constans dans ses discours recommandent l'apaisement et la conciliation. Il est assez piquant de mettre en regard de ces exhortations un résumé succinct des principaux événements depuis huit jours.

Plusieurs journaux radicaux, parmi ces journaux la Justice et dans ce journal M. Pelletan lui-même accuse M. Constans de travailler à une entente avec la Droite et avec les boulangistes, ce qui équivaut, au fond, à une accusation de trahison contre la République.

M. Carnot ayant répondu correctement à des paroles courtoises de M. Lemercier, président républicain du Conseil général de la Charente-Inférieure, les mêmes journaux radicaux accusent M. Carnot de « verser dans le cléricalisme. »

L'évêque de Saint-Brieuc recommande aux séminaristes qui vont entrer à l'armée d'être soumis à leurs chefs, attentifs à leur devoir et à rester dignes de leur vocation ecclésiastique. Les journaux radicaux protestent contre ce qu'ils appellent une « ingérence abusive du clergé. »

Au Conseil général de l'Allier, les conseillers d'opinions opposées se livrent à des voies de fait.

Au Conseil général de l'Isère, on engage la lutte à poings fermés. Au Conseil général de la Sarthe, un préfet est injurieux vis-à-vis du Conseil et envoie des témoins au président de l'assemblée départementale. La minorité républicaine et, assure-t-on, M. Constans, donnent raison au préfet. Dans le Loiret, un député républicain, M. Loreau, offre des prix aux écoles communales. On refuse ses cadeaux, parce que le républicanisme de ce député ne paraît pas assez accentué.

Dans l'Indre-et-Loire, un préfet allant présider un Comice agricole refuse d'inviter le député de l'arrondissement, parce que ce député, M. Delahaye, vote à la Chambre avec les conservateurs. Dans Seine-et-Oise, le préfet défend à un maire de présider une distribution de prix, parce que ce maire appartient au parti conservateur.

Aux Sables-d'Olonne, le sous-préfet, présidant une distribution de prix, engage les jeunes filles à se tenir, grâce à l'éducation laïque, « éloignées des grossières superstitions dont les générations ont eu tant de peine à se détacher. »

Voilà, en huit jours, l'énumération très réduite de quelques-uns des actes par lesquels le parti républicain établit ses tendances à l'apaisement et à la conciliation. Cet exposé suffit. Il n'est pas nécessaire de le commenter.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

M. Naquet écrit dans la Presse un article où il reconnaît qu'il a voulu entrainer Boulanger à un coup de force, mais dans l'unique but

de sauver la liberté et la République, qu'il jugeait menacées par la Droite ; il est absolument contraire à la vérité de dire qu'il a poursuivi une campagne anti-républicaine.

Un journal donne comme prochaine la suppression du gouvernement général de l'Algérie.

Cette nouvelle est complètement inexacte ; on assure qu'il n'en a jamais été question dans les conseils du gouvernement.

L'Echo de Paris, à propos du récent Congrès médical de Berlin, dit que les délégués militaires français ont été accueillis particulièrement bien des chefs de l'armée allemande ; ils ont constaté qu'en matière d'hygiène et d'hospitalisation nous n'avons que peu de chose à envier aux Allemands ; notre service de pansement est très supérieur au leur, mais nous devons introduire des améliorations dans notre service de voitures d'ambulance.

LES PAROLES ET LES ACTES

Dimanche, M. Constans, après le dîner à la préfecture de Toulouse, auquel assistaient les membres de droite du Conseil général, s'est rendu au cercle républicain dont il est membre.

Répondant au discours du docteur Desan-cèle, président, le ministre de l'intérieur a engagé les personnes présentes à cesser les luttes de parti, à faire la concentration et à continuer l'ère de calme et d'apaisement que nous traversons.

N'est-ce pas une plaisanterie du meilleur goût ?

Ah ! on la connaît la conciliation républicaine. Et M. Constans a vraiment tort de se répéter si souvent. Il ne trompera personne.

UNE FAUTE DE GUILLAUME II

Un de nos confrères du *Matin* reçoit de Saint-Petersbourg les détails suivants sur une manifestation singulière à laquelle s'est livré l'empereur Guillaume envers le ministre de la guerre, le général Vannowski.

A la cérémonie du régiment de Préobrajewski, apercevant le ministre qui venait lui présenter ses respects, l'empereur le salua à la façon d'un officier allemand qui rend le salut à un simple soldat ; puis, sans lui adresser la parole, il lui tourna le dos pour s'entretenir avec le général Schouvalow, notre ambassadeur à Berlin.

Cet incident ne sera jamais pardonné, en haut lieu, à l'empereur d'Allemagne.

INCENDIES EN ALGÉRIE

Alger, 26 août.

Un télégramme de Soukaras annonce que la région de Soukaras est en feu.

Un télégramme de Guelma annonce que la forêt d'Haouara, qui continue à brûler, est considérée comme perdue.

Le Djebel Debar est en feu depuis trois jours ; de nombreux feux ont été allumés dans la soirée dans la forêt de la Mahouna.

Ce télégramme ajoute que, sur trois points

entourant Guelma, on ne voit que flammes et fumée. Aussi la température est-elle atroce à Guelma.

PÈLERINAGE NATIONAL A LOURDES

Le vendredi, octave de l'Assomption, a été une magnifique journée à Lourdes.

Après avoir porté processionnellement dans la montagne un Christ étendu sur une croix qui a été dressée sur les rochers des Espéluques, les pèlerins sont revenus à la grotte où étaient réunis de nombreux malades étendus sur leurs grabats.

Au moment où Jésus-Hostie a passé, les bras se sont levés vers Lui, et six malades, tant à la grotte qu'aux piscines, se sont levés pour le suivre, au milieu d'émotions indescriptibles. De toutes parts c'étaient des larmes, des cris et des applaudissements.

Nous reproduisons le récit de M. Louis Colin, témoin d'un des miracles les plus patents :

« Une jeune fille de Vire (Calvados), Augustine Fortin, âgée de 46 ans, qui habite avec sa mère rue du Pont, 51, fit une rechute, le 40 janvier dernier, à la suite d'une forte atteinte d'influenza.

« Bientôt les complications les plus alarmantes se produisirent. Ses jambes se glacèrent, sans pouvoir se réchauffer, et force lui fut de garder le fauteuil et le lit. L'insensibilité était telle que les coups d'épingle, la pile électrique, une bouillotte brûlante restaient impuissantes devant cette mort anticipée.

« Traitée successivement par les six médecins de Vire, notamment par les docteurs Weber et Barbanchon, elle était devenue le désespoir de tous, et chacun, la croyant incurable, l'avait abandonnée. A leurs yeux, Augustine Fortin n'avait plus qu'une chose à faire ici-bas : mourir lentement.

« L'amuser, lui faire une vie d'adoucissements en attendant l'autre monde, toutes leurs ordonnances se bornaient là.

« Cependant la jeune fille ne pensait point ainsi. A toutes les larmes de sa mère elle répondait qu'elle irait à Lourdes. Cette idée était tellement fixée en elle, que rien ne put l'ébranler.

« J'irai, disait-elle, et je serai guérie.

« Mais que de difficultés à surmonter ! On était très pauvre chez M. Fortin. Les petites économies avaient été dépensées et au-delà en consultations, en traitements, pharmacien et médecin. Ceux-ci du reste, en apprenant la résolution de la jeune malade, secouaient la tête et la traitaient d'imprudente et de folle. « Elle n'arrivera pas au Mans avant d'être morte. C'est un cadavre qui veut voyager. » répétaient-ils en guise de consolation.

« Rebelle à toute nourriture, affreusement amaigri, vomissant le sang, s'évanouissant cinq ou six fois par jour, telle était la situation exacte d'Augustine Fortin.

« Pour comble d'épreuves, elle avait espéré un billet de faveur qui, au dernier moment, lui a été refusé.

« Mais plus forte que tous les obstacles, et secondée par une amie, M^{lle} Briant, cou-

turière comme elle, elle a voulu être transportée au train, où une quête a été faite en sa faveur.

« C'est ainsi que, sans être annoncée ni attendue, après une traversée de trois cents lieues à travers la France, Augustine Fortin est arrivée jeudi matin à Lourdes.

« Comme elle ne portait avec elle aucun numéro et que de toutes parts les hôpitaux étaient remplis, nulle part non plus elle n'a pu être hospitalisée. Elle a passé sa première journée sur la porte de son hôpital et de l'abri des pèlerins.

« Mais Dieu n'a pas voulu la faire attendre plus longtemps. Conduite à la grotte par les soins infatigables de M^{lle} Briant, elle y a été aussitôt délivrée par le miracle en entrant dans l'eau de la piscine. Un bouleversement singulier s'est produit dans tous ses membres, l'eau lui a paru remplie de chaudes effluves qui l'ont pénétrée de vigueur et de vie.

« Alors, se levant d'elle-même, elle s'est écriée : *Je savais bien que je serais guérie.*

« En me racontant ces détails, Augustine Fortin avait le sourire du bonheur sur les lèvres et les larmes dans les yeux. « *Que c'est beau, Lourdes, que c'est beau !* » a-t-elle répété plusieurs fois ; *je n'aurais jamais rien cru de pareil.* Et la naïve enfant ajoutait : *Comme je vais être heureuse de me montrer à mes médecins ! Ils verront bien qu'en Normandie il n'y a pas de Lourdes.*

« Que d'intéressantes guérisons il y aurait à raconter ; mais la vie est si mouvementée ici que le temps fuit comme une ombre. Il manque à tous, et c'est à peine si l'on aperçoit en passant, le centième des événements que l'on voudrait consigner. Il faudrait être partout à la fois. C'est au vol que je puis saisir quelque chose, et au vol aussi que je vous écris mes notes. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 août 1890.

Le marché est toujours très ferme quoique les échanges, les offres et demandes soient assez restreints. Cette semaine on va s'occuper de la liquidation et les cours pourront s'en ressentir. Le 3 0/0 fait 94.67 ; le 4 1/2 0/0 106.27.

Les valeurs moins fragiles que la rente soutiennent leurs cours. La vive reprise du Crédit Foncier se consolide à 1.298. Le raffermisssement qui s'est produit sur les différents groupes d'obligations foncières et communales laisse encore une certaine marge aux plus-values. D'ici à quelques années, toutes les obligations à lots 3 0/0 du Crédit Foncier se seront établies aux environs des cours de 500 francs. La Banque de Paris est très ferme à 847. La fin de la crise argentine a eu une heureuse influence sur le cours de ses actions.

La Banque d'Escompte continue à se négocier aux environs de 533 et le Crédit Lyonnais est toujours en très bonne allure à 787. La Société Générale et la Société de Dépôts et Comptes courants demeurent invariablement, l'une au pair, l'autre à 600.

La Banque Nationale du Brésil clôture aujourd'hui à 625.

La progression des cours se continue lentement mais sûrement sur les actions de la Société Hispano-Néerlandaise qui s'inscrivent à 59 fr. demandées. Cette fermeté dans les cours est la consécration de nos renseignements sur cette excellente valeur. La prochaine ouverture de la période d'exploitation et les affaires à

l'étude promettent de compter sur des meilleurs cours.
Les Gold Trust font 55, les Pierreries de Ceylan 48.75, l'obligation Porto-Rico 282.
Celle des Chemins Economiques 414.25.

Conseil d'arrondissement de Saumur

Séance du 13 août
(Suite et fin)

VŒUX NOUVEAUX ROUTES NATIONALES

Le Conseil, sur la proposition de M. Richard,

Considérant que le perré de pierre tendre protégeant le talus de la Levée de la Loire, à cent mètres environ en amont du bourg de Villebrenier, est usé et désagrégé par le temps;

Qu'en cet endroit, la levée forme un coude assez accentué et supporte l'effort du courant, venant y buter, avec une grande force, en temps de crue;

Que par les grandes eaux des infiltrations se produisent et qu'une rupture de la digue est à craindre;

Qu'il est nécessaire de remédier promptement à une situation aussi inquiétante et qui s'aggrave de jour en jour;

A l'unanimité, émet le vœu que des travaux de consolidation de la Levée de la Loire soient immédiatement entrepris à l'endroit sus-indiqué.

CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN N° 67

Le Conseil, sur la proposition de MM. Godard et de la Selle, émet le vœu que le chemin d'intérêt commun n° 67, de Châtillon à Martigné-Briand, soit modifié dans sa direction, entre les communes de Trémont et de la Fosse-de-Tigné, afin d'éviter les rampes presque impraticables de Trémont et La Moncellière. Cette section serait reportée sur le chemin de Trémont au village des Roches, par Chante-Merle.

COLORATION DE LA MARGARINE

Sur la proposition de MM. Bouju et Richard, à l'unanimité, le Conseil :

Considérant que la fabrication de l'oléo-margarine prend une extension considérable;

Que cette substance, qui n'est pas livrée au consommateur sous son véritable nom, permet de pratiquer la fraude sur la vente des beurres auxquels elle est mélangée;

Que cette fraude, qui se répand de plus en plus, a pour résultat non-seulement de tromper le consommateur sur la qualité et la nature de la marchandise vendue, mais encore de causer à la production honnête le plus grave préjudice en dépréciant les beurres; qu'il serait facile d'entraver la fraude en obligeant les fabricants de margarine à ne livrer leur produit au commerce qu'après l'avoir coloré, en rose, par exemple, à l'aide d'un colorant inoffensif;

Qu'ainsi l'incorporation frauduleuse de la margarine au beurre deviendrait impossible; Emet le vœu : 1° que l'importation, la circulation, la mise en vente de l'oléo-margarine, soit pure soit mélangée, dans une proportion quelconque, à d'autres corps gras animaux ou végétaux, ne soit permis qu'après coloration en rouge desdits produits et mélanges; 2° que sur les récipients renfermant ces produits ou mélanges, il soit écrit en gros caractères « oléo-margarine »; 3° que les peines portées en l'article 423 du Code pénal soient appliquées à tout contrevenant.

CHASSE

Sur la proposition de M. Richard, à l'unanimité, le Conseil :

Considérant que, depuis plusieurs années, l'absence presque absolue des cailles est signalée dans le département de Maine-et-Loire et dans les départements voisins;

Que la pénurie de ce gibier, autrefois très abondant, coïncide précisément avec la tolérance de la vente, en temps prohibé, des cailles dites de provenance étrangère;

Que cette tolérance, en favorisant la prise des cailles au moment de l'immigration et de la ponte, amènera nécessairement la destruction de l'espèce;

Qu'à une époque où le gibier sédentaire devient de plus en plus rare, il importe de protéger l'immigration et la reproduction de la caille;

Emet le vœu que la vente en temps prohibé des cailles dites de provenance étrangère soit sévèrement interdite.

PÊCHE

Sur la proposition de M. Richard, le Conseil : Considérant que les barrages fixes servant à la pêche de l'aloise et du saumon, établis dans la partie inférieure du cours de la Loire, causent aux pêcheurs de l'arrondissement de Saumur le plus grave préjudice;

Que ce mode de pêche tend à supprimer, au profit de quelques-uns, une industrie qui faisait vivre un grand nombre de familles;

A l'unanimité émet le vœu que les barrages fixes soient prohibés sur la Loire.

VACANCES SCOLAIRES

Sur la proposition de M. Richard, le Conseil :

Considérant que l'usage établi, depuis plusieurs années, de fixer le commencement des vacances des écoles communales à la seconde quinzaine de juillet, avait été très favorablement accueilli par les familles;

Qu'en effet, à cette époque de l'année, qui est celle des grands travaux de la campagne, les enfants peuvent rendre de nombreux et utiles services à leurs parents;

A l'unanimité émet le vœu que les vacances scolaires des écoles communales commencent pendant la seconde quinzaine du mois de juillet.

HALTE DES TRAINS EXPRESS A VIVY

M. le Sous-Préfet communique une note de la mairie de Saint-Philbert-du-Peuple demandant au Conseil d'arrondissement de Saumur d'émettre un vœu pour que les trains express s'arrêtent à la gare de Vivy.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que les trains express s'arrêtent à Longué et à Saumur, dont les gares sont distantes l'une de sept, l'autre de huit kilomètres de celle de Vivy;

Que demander l'arrêt des trains express à toute station équivaldrait à demander la suppression des trains à marche rapide dont l'existence est justifiée par des intérêts généraux supérieurs à des convenances locales;

Estime qu'il n'y a pas lieu de formuler le vœu sollicité par la municipalité de Saint-Philbert-du-Peuple.

PROTECTION DES ENFANTS DE PREMIER AGE

M. Couscher expose qu'une loi du 23 décembre 1874, dite « Loi Rousse », a prévu l'organisation d'un service de surveillance sanitaire des enfants du premier âge, en laissant aux autorités départementales le soin de sa mise en exécution.

L'article 1^{er} de cette loi est ainsi conçu : « Tout enfant âgé de moins de deux ans qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sévrage ou en garde hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. »

Il n'y a plus en France que cinq ou six départements, — parmi lesquels le département de Maine-et-Loire, — qui n'ait pas mis à exécution la loi Rousse.

La statistique fournit de plus précieux renseignements sur les résultats obtenus : une très notable diminution de mortalité est constatée sur les enfants du premier âge, dans les départements qui appliquent la loi du 23 décembre 1874; dans la Creuse, cette diminution est de 17 0/0, dans le Cher de 28 0/0, dans le Calvados de 30 0/0.

Si la surveillance des enfants du premier âge avait été organisée en Maine-et-Loire, en confirmant de la loi du 23 décembre 1874, l'accident par contagion infectieuse, qui s'est produit récemment à Champlocé et a motivé des débats publics, n'aurait certainement pas eu lieu et le département n'aurait pas été condamné à payer six mille francs à la nourrice qui a été contaminée par son nourrisson.

Le Conseil, s'appropriant ces considérants, à l'unanimité émet le vœu que la loi du 23 décembre 1874, sur la protection des enfants du premier âge, soit appliquée, au plus tôt, dans le département de Maine-et-Loire.

ÉPOQUE DES SESSIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (4^{re} PARTIE)

Le Conseil, considérant que, pendant le mois

d'août, beaucoup de familles font des déplacements à l'occasion des vacances des maisons d'éducation, et qu'il serait plus commode pour les conseillers d'arrondissement de savoir avec certitude et à l'avance à quelle date ils devront se réunir;

A l'unanimité émet le vœu que l'ouverture de la première session des Conseils d'arrondissement soit fixée au premier lundi qui suit le 15 juillet de chaque année.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École d'application de cavalerie

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

Par décision ministérielle du 21 août 1890, les lieutenants d'artillerie, officiers d'instruction à l'École d'application de cavalerie en 1890, ont été désignés pour faire le service dans les régiments, savoir :

MM.

Fain, lieutenant en premier au 26^e régiment (2^e batterie). — Classé au 31^e régiment (8^e batterie).

Ducrocq, lieutenant en premier au 33^e régiment (10^e batterie). — Rentré à ladite batterie.

Le Roy, lieutenant en premier au 36^e régiment (5^e batterie). — Classé au 32^e régiment (4^e batterie).

Legrain, lieutenant en premier au 28^e régiment (10^e batterie). — Classé au 17^e régiment (9^e batterie).

Bernard, lieutenant en premier au 5^e régiment (8^e batterie). — Rentré à ladite batterie.

Arnbruster, lieutenant en premier au 32^e régiment (4^e batterie). — Classé au 30^e régiment (8^e batterie).

Dubuisson, lieutenant en premier au 27^e régiment (2^e batterie). — Rentré à ladite batterie.

Guibert, lieutenant en premier au 31^e régiment (8^e batterie). — Classé au 26^e régiment (14^e batterie).

Nudant, lieutenant en premier au 6^e régiment (10^e batterie). — Classé au 38^e régiment (3^e batterie).

Ulrich, lieutenant en premier au 7^e régiment (11^e batterie). — Classé au 16^e régiment (3^e batterie).

Daydren, lieutenant en premier au 37^e régiment (4^e batterie). — Classé au 34^e régiment (3^e batterie).

Diez, lieutenant en premier au 35^e régiment (5^e batterie). — Classé au 8^e régiment (7^e batterie, à Toul).

Romant, lieutenant en premier au 9^e régiment (2^e batterie). — Classé au 49^e régiment (2^e batterie).

Gouvy, lieutenant en premier au 37^e régiment (6^e batterie). — Classé au 23^e régiment (12^e batterie détachée à Châlons).

Guillou, lieutenant en deuxième au 37^e régiment (11^e batterie). — Rentré à ladite batterie.

Matha, lieutenant en deuxième au 24^e régiment (1^e batterie). — Rentré à ladite batterie.

Hornecker, lieutenant en deuxième au 9^e régiment (3^e batterie). — Rentré à ladite batterie.

59 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Mlle Jolivet obéit en silence et lui glissa la clef; après avoir pressé fortement la main de sa sœur, elle rentra dans le jardin.

Deluzy, persistant dans son projet, voulait s'emparer du bras de sa femme, quand il se sentit maîtrisé lui-même par une force supérieure. Une corde solide s'était enroulée, avec une prestesse étonnante, autour de ses épaules d'abord, puis autour de ses bras, de son torse et enfin de ses jambes; elle paralysait ses mouvements, sans qu'il eût pu voir comment la chose s'était faite.

En quelques secondes, il se trouva garrotté, et, en se débattant, il tomba à la renverse.

Robillard dit au docteur :

— Le voilà ficelé comme un saucisson de Lyon... Maître, partez avec la dame je vous rejoindrai dans un instant.

Belcourt entraîna Victoire.

— Je vous en conjure, s'écria-t-elle en s'éloignant, ne lui faites pas de mal...

— Ne craignez rien; bientôt il sera libre d'aller où il voudra.

Victoire et Belcourt s'enfoncèrent dans les ténèbres. Deluzy continuait de se tordre par terre, en cherchant à se dégager de la corde qui l'enlaçait. Néanmoins, il n'osait crier, de peur de donner l'éveil à l'habitation. Robillard l'enleva dans ses bras, et comme il avait repris toute sa vigueur, il ne s'inquiéta pas de la résistance de Deluzy. Il l'emporta dans le jardin, où il le déposa sur le sol.

— Vous voilà chez-vous, reprit-il de son ton gouenard. Je vais vous tirer ma révérence... En sortant du jardin, je fermerai la porte et je jeterai la clef au vent... Il est impossible qu'en gigottant comme ça, vous ne finissiez pas par vous débarrasser de cette corde, et une fois libre des bras et des jambes, ce ne sera qu'un jeu pour vous de franchir ces murailles... à moins que vous ne préfériez sortir par la grille du château, où le gendarme de service s'empressera de vous recevoir avec tout le respect dû à votre qualité de maître de maison... Bonsoir donc, et, comme nous disions au collège : *fata aspera rumpe*.

— Misérable! vagabond! bouffon ignoble! s'écria Deluzy.

— Pas si haut! pas si haut donc!... Si l'on venait, on n'aurait qu'à vous ramasser tout ficelé, tout troussé, tout prêt à être mis à la broche de la justice... Pouah! le vilain rôti!

Et Robillard s'éloigna en courant.

Comme Deluzy se roulait sur le sable avec rage, une voix douce dit près de lui :

— Si je vous débarrasse de vos cordes, Monsieur, me promettez-vous de partir sans bruit et sans violence?

— Ah! êtes-vous là, Joséphine? répliqua le maître de forge qui avait reconnu sa belle-sœur; détachez-moi.

Il sentit une main légère se promener sur la corde qui entourait ses bras; un nœud dextrement relâché les délivra. Le premier usage qu'il en fit fut de saisir Joséphine par ses vêtements et il dit avec un accent de haine :

— C'est vous, misérable fille, qui avez conduit cette intrigue! Vous mériteriez... Tenez, ouvrez-moi la porte du jardin, bien vite, pour que je tâche de les rejoindre avant qu'ils soient loin.

— Je n'ai plus la clef, répliqua Mlle Jolivet toute tremblante.

— Quoi! vous lui avez donné la vôtre? Ce n'est pas possible; je suis sûr...

Joséphine eut tellement peur qu'un effort désespéré la dégagée. Deluzy, qui était parvenu à se relever, voulut la saisir de nouveau; il perdit l'équilibre et retomba de toute sa hauteur. Mlle Jolivet profita de cette circonstance pour s'échapper.

— Lâche! murmura-t-elle; trop méchant même pour comprendre un bienfait... Allons! que son sort s'accomplisse.

Et elle s'élança vers la maison, où Deluzy n'avait garde de la suivre.

Il ne songeait qu'à sortir promptement du jardin et à retrouver Victoire. S'aidant d'un espalier en fer, semblable à celui qui avait servi à Robillard pour un usage analogue, il atteignit, sans trop de peine, la crête du mur d'enceinte, se laissa tomber de l'autre côté et fut en rase campagne.

Mais plus d'un quart d'heure s'était écoulé depuis le départ de Victoire et de ses compagnons, il ne savait dans quelle direction ils s'éloignaient, et vainement essayait-il de surprendre quelque bruit lointain au milieu du calme de la nuit.

— Trop tard! murmura-t-il avec rage. Ah! je les rejoindrai un jour, et peut-être aurai-je occasion de me venger!

(A suivre.)

Debarre, lieutenant en deuxième au 13^e régiment (1^{re} batterie) — Rentré à ladite batterie. Guyot de Salins, lieutenant en deuxième au 2^e régiment d'artillerie-pontonnières (7^e compagnie). — Classé au 35^e régiment (6^e batterie).

LE CONTINGENT DE LA CLASSE DE 1888

D'après la nouvelle loi militaire de 1889, le contingent de chaque classe fournira toujours une deuxième portion, dont l'effectif sera variable suivant les ressources budgétaires; ainsi la deuxième portion de la classe de 1888 a été fixée à deux pour cent du contingent.

LA CLASSE DE 1889

La répartition du contingent de la classe de 1889 est aujourd'hui achevée.

Nous pouvons en faire connaître les résultats :

Serviront dans l'armée de terre : pendant un an, 50,866 conscrits; pendant trois ans, 126,656. Au total, 173,522 hommes.

Serviront trois ans dans l'armée de mer : 11,400 conscrits.

Le contingent tout entier sera donc de 184,922 hommes. L'année dernière il n'était que de 130,463, soit une différence de 54,469 en faveur de la classe de 1889.

RÉCOMPENSES

Dans la liste des récompenses que publie le *Journal officiel* d'hier, nous remarquons les suivantes :

Médaille d'argent de 2^e classe : MM. Peigney, sergent, et Carry, caporal de pompiers, à Saumur; Blondeau, maréchal des logis, et Fourgeaud, gendarme, à Gennes; Bimouat, gendarme, à Saumur.

Mentions honorables : MM. Prudhommeau, sergent-fourrier, et Droucheau, caporal de pompiers, à Saumur; Lignais, employé de la sous-préfecture de Saumur.

UNE BONNE MESURE

Les grands magasins de Paris vont, à juste titre, être frappés d'un nouvel impôt et payer proportionnellement à leur nombre d'employés. Nous approuvons cette mesure dans l'intérêt des petits commerçants. Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens de favoriser le commerce local qui supporte pas mal de charges et qui a besoin du concours de tous.

ACCIDENT AU CHEMIN-VERT

Le jeune Maurice Lecœur, âgé de 15 ans, s'est cassé les deux poignets, hier matin, en tombant d'un peuplier où il était monté pour cueillir du bois mort, dans le Chemin-Vert.

Il semble avoir aussi une blessure à la tête; l'osil serait atteint.

Un officier de l'Ecole, qui le vit le premier dans cet état, vint prévenir la famille de cet enfant, rue du Pressoir-Saint-Antoine. C'est le sieur Rémy, maçon, qui le plaça sur une brulette pour le ramener chez ses parents.

LES TIREURS ANGEVINS

Plusieurs Angevins ont pris part au grand concours de tir de France (7^e championnat). Voici les prix qu'ils ont obtenus :

Tireurs ayant mis 30 balles en cible. 149, M. Ambrois, à Montreuil-Bellay; 161, M. Froger, à Feneu (médaille de bronze). — 29 balles en cible. 202, M. Mallin, à Angers; 225, M. Beaumais, à Angers; 245, M. Masson-Lorrain, à Angers (médaille de bronze). — 28 balles. 413, M. Puichaud, à Saumur (médaille en plâtre). — 27 balles. 461, M. Michoux, à Angers; 487, M. Venot, à Feneu. — 26 balles. 537, M. Boussard, à Angers; 570, M. Ménagé, à Saumur. — 23 balles. 601, M. Desbois, à Angers. — 23 balles. M. Boissier, à Saumur.

Le nombre des balles à tirer était de 30. Le nombre des tireurs était de 1,000 environ.

Syndicats agricoles

La fête patronale du Syndicat agricole du canton N.-O. de Saumur a été célébrée dimanche dernier aux Rosiers avec un grand éclat.

A dix heures, messe en musique à laquelle toute la population s'était donné rendez-vous. A midi, banquet de cent couverts. Les toasts les plus chaleureux ont été portés, en particulier par M. Beaumont. Puis, dans un discours, fréquemment interrompu par les applaudissements, M. de la Guillonnière, président du Syndicat, a exposé les résultats remarquables obtenus par les nouvelles expériences au point de vue de la culture. Il a non moins éloquemment démontré la très utile et même nécessaire influence qu'exercent les Syndicats sur les pouvoirs publics. Dans le domaine législatif, d'importantes réformes ont été obtenues déjà grâce à l'union et à l'esprit de solidarité qui sont désormais, et en dehors de toute préoccupation politique, le mot d'ordre des agriculteurs. Ils sont fermement résolus à poursuivre cette ligne de conduite qui ne tardera pas à leur assurer de nouvelles conquêtes. Qu'ils n'oublient pas, pour 1892, le renouvellement des traités de commerce! Ces traités les ont ruinés; il n'est que temps d'y substituer un tarif général de douanes véritablement protecteur de leurs intérêts qui sont ceux de la France tout entière.

En somme, bonne et magnifique journée: elle n'a été troublée par aucun de ces dissentiments dont vivent les politiciens, mais qui n'ont rien à voir avec l'agriculture.

AU CONCOURS MUSICAL DE CHATEAU-GONTIER

Nous trouvons, dans le *Journal de Château-Gontier*, la liste complète des récompenses du concours de Château-Gontier. Nous en extrayons celles obtenues par les sociétés musicales de notre arrondissement.

Union Musicale de Doué-la-Fontaine. — (3^e division, 2^e section). Directeur : M. Gilloire. — Premier prix de soli, premier prix de lecture à vue à l'unanimité, premier prix d'exécution à l'unanimité.

Philharmonique de Doué-la-Fontaine. — (3^e division, 3^e section). Directeur : M. Liausu. — Deuxième prix de soli, premier prix de lecture à vue à l'unanimité, premier prix d'exécution, deuxième prix d'honneur.

On voit que les deux musiques de Doué doivent être fières du succès qu'elles ont obtenu l'une et l'autre. En tout cas, ce n'était pas la peine de tourner en ridicule l'*Union Musicale*, la nouvelle société qui vient d'être autorisée par M. Constans à se constituer au nombre de plus de vingt. Faisons remarquer toutefois que l'*Union Musicale*, bien que récemment fondée, concourait à Château-Gontier dans une section supérieure à celle de la *Philharmonique*.

N'oublions pas la *Lyre genevoise*, de Gennes, qui a obtenu en 3^e division, 3^e section, un troisième prix de lecture à vue et un troisième prix d'exécution.

TERRIBLE CATASTROPHE

Un terrible accident est arrivé samedi soir, vers cinq heures et quart, dans l'ardoisière de la Forêt, commune de Combrée.

Un bloc mesurant 14 mètres de long sur 2 d'épaisseur s'est détaché de la voûte d'une des chambres d'extraction et est tombé sur les ouvriers. Quatre de ces malheureux ont été tués sur le coup et deux blessés grièvement.

A la première nouvelle de cet accident, MM. le sous-préfet de Segré, le président du tribunal et le juge d'instruction, se sont rendus sur les lieux.

Toutes les précautions ordinaires avaient été prises. Deux sondages avaient été opérés dans l'après-midi de samedi et n'avaient rien révélé d'anormal.

On pense que les travaux ne seront pas interrompus.

Voici les noms des victimes : Pierre Pineau, âgé de 36 ans; Provost, âgé de 20 ans; Montercelo, âgé de 23 ans; Moison Jean.

Les deux blessés sont : Lemesle, qui a la jambe brisée, et Viel qui en sera quitte pour quelques jours de repos.

Les obsèques des victimes ont eu lieu avant-hier matin, à Combrée. Plus de mille personnes y assistaient.

POITIERS. — Le monument de Jeanne d'Arc. — Au Conseil général, M. Lamé, président, a donné lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» M. le préfet a donné communication à votre commission des finances d'une lettre émanée de la municipalité de Poitiers, qui invite le Conseil général de la Vienne à contribuer par une souscription à l'érection d'une statue en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur une des places publiques de la ville de Poitiers.

» Votre commission, Messieurs, n'a pas hésité un seul instant à vous demander de répondre dans un sens favorable à la proposition qui nous est faite, et pour bien témoigner du sentiment patriotique qui dicte notre réponse et qui nous anime tous, elle a pensé qu'il était préférable que le président du Conseil général fut, en cette circonstance, son interprète.

» J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer de voter une somme de 3,000 fr. pour part contributive du département de la Vienne à l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc.

Les 3,000 fr. sont votés à l'unanimité.

Marché de Poitiers. — Samedi, à la clôture du marché de Poitiers, les blés nouveaux maintenaient leurs cours de 19 à 19 fr. 50 les 80 kilog.

Les avoines grises valaient de 7 fr. 50 à 7 fr. 75; les avoines noires étaient recherchées de 8 fr. à 8 fr. 25 les 50 kilog.

LA PIPE DISCRÈTE

Le professeur de philosophie qui enseigne la sagesse au lycée de La Roche-sur-Yon, M. Devies, a prononcé un discours à la distribution des prix, et après avoir déclaré que la famille est une prison, le lycée une servitude, il a donné aux lycéens de singuliers conseils pour leur entrée dans la vie; qu'on en juge :

« L'heure où l'on échange le titre de collégien contre celui de l'étudiant est l'heure de l'émancipation intellectuelle et morale. L'étudiant est un affranchi, un affranchi de l'intelligence, et aussi un affranchi de la volonté... »

» Point de libertés sans un chez soi. L'étudiant en a un et c'est là pour lui l'une des plus douces voluptés de l'indépendance... L'étudiant a sa chambre. Sa chambre, ce n'est pas la cellule de l'ermite fermée au rire et à la joie. Ce n'est pas davantage le cabinet du savant où ne montent jamais les échos bruyants de la rue. Le logis est l'hôte même. Dès le seuil, ne sentez-vous pas la jeunesse... Tout près d'eux, le pénétrant de son haleine refroidie, est la pipe, l'inséparable compagne de l'étudiant... Elle connaît aussi plus d'un secret échappé des lèvres du fumeur, mais elle est discrète. En personne respectueuse et dévouée, elle admire son maître, ne conte pas à tout venant ses fredaines et l'accompagne sans scrupules en plus d'une escapade où son existence est aussi en danger que sa vertu. Soyons discret comme elle. »

N'est-ce pas que voilà un bon viatique pour les jeunes gens qui vont commencer le grand combat de la vie ?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1890

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne. — Tarif spécial A, n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn;

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Gérons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller

et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

FAITS DIVERS

UNE CHÈRE LEÇON DE POLITESSE

Presque toujours, et il ne peut en être autrement, les caporaux appartiennent à la même classe qu'un certain nombre de soldats de leur escouade ou de leur chambrée, quelquefois ils sont du même village. Empêcher la familiarité entre ces hommes élevés ensemble et qui s'en retourneront bras dessus bras dessous au pays, est impossible. Les règlements n'y peuvent rien. Néanmoins, ces règlements exigent la déférence de l'inférieur vis-à-vis de son supérieur momentané et, qui dit déférence, dit surtout politesse. L'oubli des prescriptions réglementaires peut coûter gros. Exemple, le soldat Rabache (Alexandre-Armand), du 102^e d'infanterie en garnison à Chartres, condamné, le 18 août, par le conseil de guerre du 4^e corps, à un an de prison, pour avoir dit à son caporal : « Tu me fais ch... »

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 23 Août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : A la frontière; Les Somalis; Beaux-Arts : *L'Etoile du Berger*; Inauguration du monument de l'amiral Courbet, à Abbeville; La danse de la Ballade par les guides de Cauterets; Les manœuvres russes; Fête populaire en Pologne. — A travers la science, par Emile Gautier. — La Chasse, par Marc de Braus. — Lettres sur la photographie, par un amateur. — Variété, par G. Lenôtre. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille, par Layaud. — Chronique du sport, par Archiduc. — Rébus.

GRAVURES : Paris : Les Somalis au Jardin d'Acclimatation. — Fête villageoise dans la Pologne russe. — Abbeville : Le tombeau de l'amiral Courbet au cimetière; Cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'amiral Courbet. — A Mars-la-Tour. — Beaux-Arts : *L'Etoile du Berger*. — Russie : Les grandes manœuvres. — En voyage : Aux Pyrénées. — Paris l'été : Le soir aux Champs-Élysées. — La Rochelle : Les travaux des jetées du port de la Pallice. — *Frédéric*, nouvelle, par Marcel Prévost. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 1 fr. 50 le litre.
Montpellier... 1 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

FAUCONNET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

Le **SAMEDI 30 août 1890**, à midi, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire,

DEUX MAISONS

Avec Jardin et Boite
Situés à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (679)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 27.

S'adresser au notaire.

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

A Louer présentement

43, rue Nationale,

MAGASIN

Arrière-Magasin, 1^{er} et 2^e étage

CAVE ET GRENIER

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Iers concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Léger la signal. du B^m J. v. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette.
Se vend chez les Épiceries et Pharmacies.

A CÉDER DE SUITE
MAGASIN D'ÉPICERIE

& de Rouennerie
Situé à La Breille
S'adresser à M. REVÈCHE, à Brain-sur-Allonnes. (635)

MAGASIN D'ÉPICERIE
A céder

Au centre de la ville
S'adresser au bureau du journal.



Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc.
PILULES BEECHAM purifiant le sang et en régularisent le cours : ainsi sont-elles très recommandées aux Dames.
Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Seuls représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 2, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.

AMEUBLEMENTS
En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

Changement de domicile

La MAISON SAINTON-GUILLON est transférée rue Saint-Jean, 42.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords qu'elle lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38
IMBERT ET FILS
Confiserie supérieure
Dragées ordinaires, 1/2 kil. 80 Pralines..... 1/2 kil. 1.20
— amandes fines... 4.60 — à la rose..... 1.60
— — surfines. 2 » — à la vanille..... 2 »
— — superlines 2 50 — superlines..... 2 50
— flocs, vanillées... 3 » — grillées..... 3 »
Fondants surfins..... 2 » Bonbons rafraichissants... 4.60
Spécialité pour baptêmes, collections de boîtes de tous prix, modèles les plus nouveaux au choix et sur commande avec nom et date du baptême.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire
Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889.
Rue de la Banque, 16, à Paris
SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivry	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort				3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18	9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39			6 40
Niort	5 25			9 42	10 51		2 5	5 13	8 10
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57			1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18				2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27				2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32				3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin			3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25			2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36			3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43			11 7	11 53
Vivry	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45			11 44	
Montreuil-Bellay	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58			12 33	1 12
Château-du-Loir			5 56	9 26	12 4			3 26	4 5
Chartres			7 30	11 50	2 27			5 10	5 45
Paris									

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10		7 25
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42		6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58	10 24
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3	10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39	10 50
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	8 30	11 16
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30	11 48
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52	11 57
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. Direct mixte matin
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 54
Varennes		6 32	8 51	12 22		7 6
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 12
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin		7 21	9 41	1 4		7 32
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 39
Les Rosiers		7 32	9 52	1 13	4 25	7 48
La Ménitré	3 28	7 39	9 51	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	11 11

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin
Saumur	5 30	1 15	7 20		7 15
Vivry	5 43	1 35	7 34		7 31
Longué	5 55	1 56	7 48		7 52
Jumelles	6 7	2 18	8 1		8 9
Baugé	6 22	2 44	8 19		8 24
Clefs	6 39	3 12	8 38		8 37
La Flèche	6 52	3 30	8 52		8 50